

GUIDE DES AIDES

-

AIDES A LA CREATION



Prêt participatif d'amorçage Le Lanceur

Bénéficiaires

PME(*) innovantes de moins de 5 ans bénéficiant :

- d'une aide à l'innovation d'OSEO,
- ou d'une aide "création-développement" au titre du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes,
- ou d'une aide régionale à la création d'entreprises innovantes instruite par OSEO.

Principaux domaines ciblés :

- Biosciences (sciences de la vie, sciences de la nature, environnement),
- Technologies de l'information et de la communication (électronique, télécommunications informatiques, Internet),
- Matériaux et procédés nouveaux.

Finalités

Le Lanceur est un fonds d'amorçage interrégional (Fonds commun de placement à risque - FCPR) abondé par une participation de l'Etat et des investisseurs privés. Il vise à :

- Apporter des fonds propres à des entreprises innovantes, en phase d'incubation ou d'amorçage.
- Aider ces entreprises à qualifier le produit ou la technologie en passant de l'idée au prototype, ou bien à valider le positionnement marketing du produit.

Dépenses financées

Dépenses financées : Toutes les dépenses du programme d'innovation.

- Prêt sans garantie ni caution personnelle de 50 000 à 75 000 euros (jusqu'à 150 000 euros avec le soutien de la Région).

- Prêt plafonné aux apports en fonds propres au jour de l'attribution, et au montant de l'aide à l'innovation obtenue.

- Durée : 8 ans avec 3 ans de différé d'amortissement du capital.

Ce fonds d'amorçage est géré par la société de gestion SOFIMAC PARTNERS. Pour la région Limousin, le fonds est abondé par le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne du Limousin, Limousin Participations, la Banque Tarneaud, la Banque Populaire du Centre et le Crédit Agricole.